

Directeur de la publication : Jean-Philippe Sibley

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANVL le 30 avril 2017



Dans la salle communale de Balloy (77118). Exercice 2016

RAPPORT MORAL

Après la présentation des actions de suivis des rapaces en Forêt de Fontainebleau par notre collègue Louis ALBESA, il convient d'entamer le cours « normal » de notre Assemblée Générale.

Je souhaiterais en premier lieu remercier M. ANQUETIN, Maire de Balloy, pour nous avoir gracieusement prêté cette salle. Certains collègues nous ont demandé pourquoi nous tenions notre Assemblée Générale si loin de nos bases historiques. La réponse est simple : La Bassée fait partie depuis près de 35 ans de notre terrain. Elle en est même devenue un des fleurons tant ses richesses naturalistes sont grandes. Mais elle subit également de nombreuses menaces, nous aurons l'occasion d'y revenir. En tout état de cause, malgré l'éloignement et l'attrait potentiel d'un long-week-end, je me réjouis de vous voir ici nombreux, preuve de l'intérêt que vous portez à la vie de notre association.

Traditionnellement au début de notre assemblée, il nous est agréable de remercier tous les fidèles partenaires qui soutiennent l'ANVL et les associations avec lesquelles nous entretenons d'amicales relations :

Collectivités :

- Le Conseil Régional d'Ile-de-France pour son aide au travers du salaire qu'il subventionne dans le cadre des « emplois tremplins ».
- La commune de Fontainebleau (Natura 2000 Fontainebleau).
- La commune d'Avon.

Il faut néanmoins déplorer l'arrêt des aides régionales, notamment via son Agence Régionale « Natureparif ».

Etablissements publics :

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui assure une partie significative du financement de nos permanents et qui nous a renouvelé sa confiance avec une augmentation significative de ses aides.
- L'Office National des Forêt avec lequel nous assurons la co-animation du Document d'Objectif du site NATURA 2000.

Administrations :

- La Direction Régionale de l'Industrie, de l'Ecologie et de l'Energie (DRIEE) pour son aide à la vie associative qui nous a octroyé une subvention de 6000 euros pour l'édition du bulletin de l'ANVL.
- La DDT, pour Natura 2000 avec la DRIEE : soutien des financements pour les 3 ans d'animations.

Associations :

- Nature Environnement 77.
- Les Naturalistes Parisiens.
- La Société Mycologique de France.
- Le Groupe Ecologique de Nemours et des Environs, dont nous remercions son Président Bernard GIAMINARDI pour sa présence.
- Le Cercle des Naturalistes de Corbeil-Essonnes.
- Chartrettes Environnement, nous remercions Robert Gervais de sa présence.

- L'AGRENABA (Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée).
- PRONATURA, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels dont notre conseil d'administration joue le rôle de Conseil scientifique. Son très dévoué Secrétaire Général, Gilles Naudet, également Vice-Président de l'ANVL, nous présentera plus tard un bilan de l'activité du Conservatoire pour l'année 2016.
- Bourgogne-Nature dont l'ANVL est membre du CA au sein du collège des associations.

Entreprises :

- Les entreprises d'extraction de granulats : CEMEX, GSM, Lafarge granulats, A2C granulats et Sables de Brévannes.
- Eau de Paris, avec laquelle nous venons de signer en 2017 une convention d'un montant de 30.000 euros annuels pendant 6 ans pour assurer le suivi scientifique des captages d'eau potable.
- EDF dans le cadre du partenariat pour l'étude du site des Renardières à Ecuelles.

Nos remerciements vont également à l'Université Paris VII qui accueille notre siège social à la station d'écologie forestière de Fontainebleau, et à sa directrice Mme LOISON.

Le travail et l'engagement de nos salariés permanents est fondamental pour la vie de notre association. L'ANVL est une association active et reconnue avec, comme conséquence directe, un nombre d'activités et de missions en hausse permanente. Une partie importante de ce travail est assumée par l'équipe de salariés dont je vous rappelle la composition :

- Jérôme HANOL, directeur.
- Frédéric ASARA, chargé de mission environnement.
- Thibault JOURDAIN, chargé de mission pour les suivis ornithologiques, les chantiers et les animations pédagogiques qui a quitté l'Association le 31 mai 2016.
- Marion PARISOT-LAPRUN, chargée de mission sur le programme « Roselière » qui nous quitte à compter du 15 mai 2017 dans le cadre du transfert du programme roselière que nous évoquerons plus tard dans cette AG.
- Audrey GARCIA chargée de mission « Natura 2000 » et environnement.

Par ailleurs, l'ANVL a accueilli en 2016, Manon ALLAYAUD, en service civique pendant 8 mois : Roselière, suivis naturalistes...

Enfin, je vous informe de l'arrivée récente de notre nouvelle «service civique » Sarah POTIER-GIQUEL.

Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur rôle déterminant dans la bonne marche de notre association.

Enfin, je ne saurais conclure cette salve de remerciements sans saluer très chaleureusement les bénévoles qui s'impliquent à un titre ou à un autre pour l'ANVL. Bien sûr, au premier titre, les membres du Bureau et du Conseil d'administration, mais également tous ceux qui donnent un peu de leur temps pour nous aider. Je ne vais pas les citer tous au risque d'en oublier mais je sais qu'au travers de ces quelques mots ils se reconnaîtront : grand merci à eux !

Enfin, je vous remercie tous pour votre présence à notre Assemblée Générale. Elle représente pour nous un soutien particulièrement apprécié et constitue un encouragement important !

RAPPORT D'ACTIVITE

L'ANVL comptait 311 membres à la fin de l'année 2016. Certains n'ont pas encore renouvelé leur cotisation, y compris pour 2016 (parfois même 2015), probablement en partie en raison du retard de la publication du bulletin, point sur lequel nous reviendrons. Dans ce contexte, cette légère hausse est donc encourageante. Mais nous pouvons et nous devons faire beaucoup mieux. Je vous avais lancé le défi d'obtenir 500 membres en 2020. Ce pari peut encore être atteint si nous nous y mettons tous. Mais je ne peux que vous faire part de ma déception devant le manque de cotisations nouvelles. Vous auriez donc pu échapper à ce couplet, devenu récurrent d'AG en AG, si vous aviez relayé mon appel pour recruter de nouveaux adhérents.

Plus que jamais, je me dois inlassablement de rappeler que l'indépendance et la crédibilité d'une association dépend moins de son chiffre d'affaire que du nombre de ses adhérents. Merci à ceux qui ont participé à cet effort et merci aux autres de les rejoindre.

I - PEDAGOGIE :

Sorties grand public :

- 43 sorties « grand public » ont été inscrites au calendrier, constituant ainsi cette année encore un programme copieux : 15 ornithologiques, 2 entomologiques, 10 botaniques, 8 mycologiques, 2 lichénologiques, 2 bryologiques + 1 sur les sphaignes, 1 géologique, 2 herpétologiques.

- Une sortie dans le cadre de la journée mondiale sur les zones humides sur plusieurs sites en Bassée, et une autre à Fontainebleau sur les mares de platières.

- Une sortie pour la découverte des réserves biologiques intégrales et dirigées dans le cadre de Natura 2000.

- Une sortie sur l'histoire et les techniques de l'adduction d'eau sur l'Aqueduc de la Vanne.

Comme chaque année, de nombreuses autres sorties, non inscrites au calendrier, ont eu lieu, qu'elles concernent des animations pour les scolaires ou des sorties thématiques en petit groupe.

Un voyage d'études historique, botanique, géologique de 4 jours dans l'Yonne méridionale dirigé par Michel ARLUISON, N. SANTARELLI, M. DOUCHIN, S. PERDEREAU et Pierre FESOLOWICZ.

Manifestations diverses :

- Salon des champignons et des lichens au Pavillon de l'Erable au Parc du Bel Ebat à Avon, mis gratuitement à disposition avec le matériel, du samedi 15 au lundi 17 octobre.

- Fête de la Nature et deux stands aux Naturiales à Fontainebleau les 21 et 22 mai.

- Participation aux inventaires naturalistes éclairs organisés par Natureparif dans la commune de Melz-sur-Seine les 11 et 12 juin.

- Participation à la manifestation « Même pas peur de la nature » les 10, 11 et 12 juin en hommage à François TERRASSON organisé par l'association « Connected by nature ».

- Participation à la manifestation « Forêt propre » avec la tenue d'un stand à la mairie de Fontainebleau du 28 mai au 5 juin.

- Les journées du Patrimoine ont été annulées en raison des attentats et de la mise en place du plan VIGIPIRATE.

II - ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES :

Etudes :

- Poursuite du programme ROSELIÈRE sous la direction de Marion PARISOT-LAPRUN. Ce programme prenant une ampleur nationale et dépassant largement l'aire d'influence d'une part, et le financement de Marion n'étant plus assuré par le dispositif « d'emploi tremplin » de la région et la subvention des entreprises d'exploitation de matériaux d'autre part, nous avons pris la décision de transférer ce programme à une association spécifiquement créée pour le gérer. Cette association sera financée par les syndicats professionnels d'exploitants de matériaux.

Nous poursuivrons par contre la mise en œuvre des protocoles de suivis concernant ce programme pour une vingtaine de sites en Bassée, protocoles qui portent sur les groupes suivants : flore, odonates, lépidoptères, orthoptères, invertébrés aquatiques, chiroptères, avifaune, amphibiens, reptiles...

- Conseil en réaménagement et suivis de travaux sur les carrières auprès des exploitants.

- Suivis ornithologiques sur plusieurs sites de la Bassée permettant également d'assurer une veille sur notre territoire d'étude.

- Suivis de la biodiversité, conseils en gestion sur le site de recherche EDF des Renardières à Ecuelles.

- Eau de Paris : intervention sur le champ captant de la Voulzie. Nous avons remis un diagnostic écologique et des propositions de gestion. Des discussions ont été menées pour étendre et amplifier le partenariat entre nos structures.

Il faut noter une bonne coopération avec les équipes techniques d'Eau de Paris qui s'approprient peu à peu les enjeux de conservation de la biodiversité.

- Inventaires écologiques de sites sensibles en périphérie d'exploitations de granulats alluvionnaires et suivi d'espèces protégées.

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : poursuite sur la mise à jour en continue des fiches ZNIEFF.

- Participation à l'élaboration du Plan Régional d'Action sur la Vigne sauvage en lien avec l'AGRENABA.

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : amélioration des connaissances sur les zones humides et leur préservation à travers des travaux de caractérisation et la conduite de travaux de restauration. Prise en compte des zones humides dans les documents de planification à différentes échelles territoriales.

Mission de techniciens zones humides (subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie) :

- Surveillance des sites.
- Suivi des niveaux et de la qualité de l'eau.
- Recueil de données diverses sur la biodiversité des zones humides.
- Veille sur les projets et participation à des cellules de réflexion, séminaires, comités.
- Conseils auprès des acteurs sur les zones humides.
- Sensibilisation des scolaires et du grand public.

- Animation du Document d'Objectif NATURA 2000 avec notamment une étude sur les Engoulevents d'Europe et les suivis sur les rapaces nicheurs (L. Albesa, J. Hanol, A. Garcia et beaucoup d'autres bénévoles). Plusieurs actions de suivis, chantiers....

Participation aux commissions et réunions officielles :

L'énumération fastidieuse des instances dans lesquelles nous siégeons est néanmoins très illustrative de la reconnaissance de notre association. Bénévoles et salariés se partagent le travail de représentation dans ces instances, mais je souhaiterais remercier particulièrement notre Secrétaire, Louis ALBESA et notre vice-Président, Gilles NAUDET, qui représentent l'ANVL dans un grand nombre de ces commissions. L'ANVL participe donc aux commissions suivantes :

- Comité de pilotage et comité technique des sites Natura 2000 Bassée, Haute vallée de l'Essonne, Basse Vallée du Loing (BVL), rivières du Loing et du Lunain, rivière du Dragon.
- Comité de suivi de la réserve naturelle nationale de la Bassée.
- Commission des sites en formation «Nature ».
- Commission départementale d'aménagement foncier.
- Commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).
- Commissions du PNR du Gâtinais.
- Comité consultatif et des usagers de la forêt de Fontainebleau.
- Commission « Grand Cormoran ».
- Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.
- Commission géographique Seine amont et rivières d'Ile de France de l'AESN.
- Conseil d'administration de la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau.
- Comité environnement de la forêt de Fontainebleau.
- Comité « accueil et érosion » de la forêt de Fontainebleau.
- Débat public sur l'aménagement de la Bassée (canal à grand gabarit et barrages-réservoirs).
- Plan régional d'action sur les chiroptères.

Chantiers d'entretien :

- 7 chantiers ont été inscrits au calendrier concernant l'entretien d'îlots permettant la reproduction de laridés (mouettes et sternes) et les abords de plans d'eau (Marolles Carreau Franc, Varennes, Bazoches Grande-Bosse, Balloy Champmorin) mais également l'entretien des pelouses calcaires du coteau de Tréchy, propriété de PRO NATURA Ile-de-France et Jaulnes (Bois Prioux).

A cela s'ajoute trois autres chantiers organisés au sein du Massif de Fontainebleau dans le cadre de notre mission d'animation du site NATURA 2000 :

- Deux chantiers de débroussaillage en soutien au pastoralisme à Fontainebleau dans la plaine de Macherin cités dans le bilan d'animation NATURA 2000.
- Un chantier « Balsamine de l'Himalaya » sur le champ captant de Villeron.

Ces chantiers sont importants et ils contribuent très concrètement à la conservation de la nature. Ce sont aussi de bons moments de convivialité. Et boissons et repas du midi sont fournis aux participants gratuitement !

Bilan des conventions / partenariats, nous travaillons avec :

- Le Conseil Général de Seine et Marne pour la gestion de l'espace naturel sensible du Carreau-Franc à Marolles-sur-Seine.
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie pour :
 - la gestion de l'étang des Pâtures à La Chapelotte (Villeneuve-la-Guyard),
 - la cellule d'animation gardes zones humides.
- Eau de Paris, pour le suivi du plan d'eau des Loges à la Grande-Paroisse et de trois champs captants en rotation chaque année (Villeron, Voulzie, Vals de Seine).
- GSM et Lafarge Granulats pour la gestion de l'espace naturel de Champmorin.
- CEMEX pour un accompagnement sur les suivis de sites et réaménagement de carrières.
- A2C granulats pour le suivi de sites sur les communes de Jaulnes, Grisy-sur-Seine, Saint-Sauveur les Bray, Noyen-sur-Seine et Port-Montain et suivis de sites périphériques.
- Sables de Brévannes et Lafarge granulats pour le suivi de la carrière et de la vieille Seine à Vimpelles
- Lafarge granulats pour le suivi de la carrière de Vimpelles.
- Eurovia (ex-Piketty) pour le suivi de la carrière d'Ecuelles.
- EDF pour le diagnostic écologique puis le suivi du site des Renardières et des préconisations de gestion.
- Direction Régionale de l'Industrie de l'Environnement de l'Energie (DRIEE).
- Collectivités territoriales.

III – PUBLICATIONS, DIFFUSION

Bulletin :

Nous avons publié en 2016 deux numéros du bulletin : les n°3 et n° 4/2013 relatant les événements de notre centenaire. Le n°1/2014 va être dans vos boîtes aux lettres dès la semaine prochaine. Nous avons de la matière pour deux numéros supplémentaires et nous pourrions en 2017 reprendre le rythme de quatre numéros par an, nous permettant ainsi de rattraper un peu un retard de publication qui reste tout de même très important.

Merci à Nicolas FLAMANT et notre collègue Michel ARLUISON qui ne comptent pas leur peine pour faire avancer les choses. Frédéric ASARA s'est très largement investi pour la réalisation des deux derniers numéros suppléant ainsi l'indisponibilité que nous espérons temporaire de Nicolas.

Site internet :

Grace au travail de Frédéric ASARA, Le site internet de l'ANVL est devenu très attractif. N'hésitez pas à le visiter car il est régulièrement mis à jour. Je vous rappelle qu'il est maintenant possible d'adhérer et de payer sa cotisation en ligne sur le site de l'association. Plus d'excuses pour les retardataires !
Le site de l'ANVL sert également de portail pour les informations de PRO NATURA: acquisitions, actualités....

Page «Facebook» :

N'oubliez pas non plus de visiter la page « Facebook » de l'ANVL. Vous pourrez y trouver des informations sur les activités de l'ANVL en temps réel.

Enfin, nous avons fait la promotion de l'association et de ses actions dans différents « médias » :

- Infosite Natura 2000 n°4, publication réalisée dans le cadre de nos travaux sur l'animation du DOCOB Natura 2000 de Fontainebleau.
- Publication rédactionnelle dans le cadre de Natura 2000
- Site internet de la commune de Fontainebleau.
- Office du tourisme de Fontainebleau.

IV CONSERVATION DE LA NATURE

2016 a encore été, comme ses devancières, riche en événements pour la protection de la nature, beaucoup d'entre eux malheureusement inquiétants.

PRO NATURA Ile-de-France (Gilles NAUDET) :

Action foncière :

De modestes acquisitions (1 ha 8413) menées à terme : 1 ha 1840 de pelouse sèche à Ormoy la Rivière, 0 ha 0277 solde d'un échange dans le bois de Roussigny à Moret-sur-Loing , 0 ha 6296 de bord d'Orvanne à Thoury-Férottes.

Mais en portefeuille d'importantes promesses de vente : 19 ha 4535 en Essonne, à Champmotteux, Saint-Cyr la Rivière, en Seine et Marne à Baulne, Jaulnes, Marolles-sur-Seine, Moret-sur-Loing, Noisy-sur-Loing, Saint-Cyr sur Morin et Sammeron.

Gestion / entretien :

Défendre les espaces naturels acquis est une tâche toujours à recommencer notamment en ce qui concerne les intrusions dans notre espace naturel des Préaux fréquemment envahi par des pêcheurs qui parfois se montrent violents quand on les invite à quitter les lieux. Le compromis de vente, signé fin 2016, a permis de supprimer le plus important des accès.

Nous avons dû subir des empiètements agricoles (Gironville-sur-Essonne, Marolles-sur-Seine), empiètements auxquels il devrait être mis fin après les récoltes de la campagne 2016-2017.

Entretien a été en 2016, une action importante :

Aux chantiers bénévoles organisés par l'ANVL : 2 journées en Bassée et à la pelouse de Tréchy (merci Christophe) et à Le Vaudoué (merci Audrey) et par NaturEssonne : 20 journées pour restaurer les pelouses de Saclas et de Gironville (trop de merci pour citer ceux qui les méritent) se sont ajoutés à l'initiative de ces mêmes associations 3 chantiers école accueillant les étudiants de lycées professionnels (Saclas, Gironville, Tréchy). Le CORIF a manifesté son intention de prendre en charge, l'entretien de l'espace naturel de St Cyr-sur-Morin.

Le chantier (à l'entreprise) de réhabilitation des espaces acquis à Bray et Jaulnes a été retardé par l'inondation printanière du site et simplement ébauché en fin d'année.

Le chantier (bénévole) témoin (ou site pilote) de réhabilitation de la berge de l'espace naturel des Préaux a été poursuivi.

Conventions :

Une convention avec GRT gaz (sous l'égide de Seine et Marne environnement) qui doit compenser la destruction de zones humides inévitablement traversées par un gazoduc, en acquérant d'autres zones humides (6 ha 2632) que GRT-gaz se propose de donner à PRO NATURA Ile de France a été signée.

Communication :

Les pages PRO NATURA Ile de France créées sur leur site internet par l'ANVL et NaturEssonne ont été complétées par Odile Clout (NaturEssonne) d' un site internet propre à PRO NATURA Ile de France <https://www.pro-natura-idf.fr/> et par Marion Parisot-Laprun d'un site facebook.

Une livraison de la lettre de PRO NATURA Ile de France a été produite à la satisfaction de ses lecteurs.

Appel : les perspectives d'acquisition en 2017, nécessitent d'importants financements : tous ceux qui estiment que l'action foncière de PRO NATURA Ile de France est utile sont invités à verser une contribution généreuse à PRO NATURA Ile de France (21 rue des provençaux 77300 FONTAINEBLEAU) : un reçu fiscal leur sera adressé, leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66 % de leur don.

Massif de Fontainebleau :

Natura 2000 :

Il s'agit du plus grand réseau de sites naturels classés pour la rareté et la fragilité des espèces animales et végétales qu'ils abritent et leur habitat en Europe, dont l'objectif est de concilier la protection de la nature et les activités humaines. En France, la démarche est basée sur la concertation des acteurs locaux, le volontariat des propriétaires et la contractualisation pour mettre en œuvre les actions concrètes de conservation. En contrepartie, s'ils souhaitent adhérer à la démarche, ils pourront bénéficier d'un financement intégral des travaux de gestion écologique, mais aussi d'avantages fiscaux. Ainsi, Natura 2000 n'est pas une contrainte mais une démarche volontaire pour une gestion responsable et durable de notre patrimoine naturel.

Baudelut :

Grâce à un accord du propriétaire du Marais de Baudelut, plusieurs prospections naturalistes menées sous l'égide de l'ANVL dans le cadre du site Natura 2000 de Fontainebleau ont permis d'actualiser les connaissances naturalistes du site. Elles devraient faire l'objet d'une synthèse dans un prochain n° du bulletin.

Forêt de protection :

La forêt de Fontainebleau bénéficie d'un statut de « forêt de protection » qui est sensé la protéger de toute emprise nouvelle de quelque forme que ce soit. Or, près d'une quarantaine de projets de modification du périmètre ont été proposés par l'Etat, notamment suite à des demandes de collectivités territoriales. Ces demandes concernent des projets aussi variés que des aménagements routiers, des parkings, des équipements publics.... Cette nouvelle tentative montre que « l'arme fatale » que d'aucun nous avait agité sous le nez (en affirmant que le projet de Parc National était inutile) n'est pas fatale. Il faudra donc s'en souvenir. En tout état de cause, l'ANVL s'est opposé à ces projets et est intervenue en ce sens lors de l'enquête publique. Aucune décision n'est actuellement prise concernant les projets en cause.

Projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO :

Sur proposition de l'ANVL, la commune de Fontainebleau s'est engagée dans une procédure de classement de la Forêt de Fontainebleau au titre de la convention de l'UNESCO sur les biens naturels et culturels du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Rappelons que le Palais de Fontainebleau bénéficie déjà de ce prestigieux label et qu'il s'agirait donc ici d'une extension de ce label. Ce label est néanmoins très difficile à obtenir car il faut justifier que le bien proposé possède une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

A ce stade, la Commission des biens français du patrimoine mondial a donné un avis favorable pour la poursuite de la procédure de proposition.

La commune de Fontainebleau a mis en place un Conseil scientifique et des groupes thématiques de travail ont été créés auxquels l'ANVL est représentée par votre serviteur. Il est envisagé que le dossier soit prêt à être définitivement validé par la commission des biens français à la fin de l'année et transmis aux instances internationales en 2018, avec au mieux une attribution du label en 2019. Mais ce calendrier risque d'être dans les faits très optimiste. Il faut également souhaiter que la nouvelle configuration de la communauté de commune du Pays de Fontainebleau ne génère pas des oppositions à ce projet.

Dégazage d'un avion au-dessus de la Forêt de Fontainebleau :

Le 18 septembre 2016, un avion de ligne victime d'une panne sur l'un de ses réacteurs, vidange la quasi-totalité de ses réservoirs au-dessus de la forêt de Fontainebleau, déclenchant un tollé au sein des associations de protection de la nature. L'ANVL a souhaité prendre du recul sur les événements pour obtenir des informations fiables à partir desquelles une réaction serait élaborée, réaction que l'ANVL souhaitait centrée sur ce qui est son « cœur de métier » à savoir la préservation de la biodiversité. Il en est ressortit les points suivants :

- Ce type de dégazage, total ou partiel est malheureusement fréquent. Il est difficile d'en déterminer la fréquence dans la mesure où tous les événements de ce type ne sont pas documentés, mais il n'est pas impossible qu'ils se produisent plusieurs fois par an.

- Aucune trace de kérosène n'a été détectée notamment sur les milieux humides qui ont fait l'objet d'un examen visuel par des agents de l'ONF. Il faut néanmoins dire que cette méthode n'est absolument pas adaptée pour déterminer la présence d'un produit à l'état de « traces ».

- Aucun impact concret n'a été mis en évidence sur la faune et sur la flore.

Devant ces constats, l'ANVL a décidé de ne pas intervenir plus avant sur ce dossier.

Bromadiolone :

Un arrêté du Préfet de Région a autorisé l'utilisation de ce puissant anticoagulant pour limiter les pullulations de rongeurs dans des parcelles agricoles dont certaines situées dans des communes de Seine-et-Marne. Il faut rappeler que cette molécule est la conséquence de mortalités extrêmement importantes de rapaces et a été à l'origine de la quasi disparition du Milan royal dans de nombreuses régions françaises. Malgré l'intervention des associations naturalistes et ornithologiques aux échelles nationales et internationales, ce rodenticide n'a pas pu être interdit. L'ANVL, en lien avec le Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France est intervenue auprès de la DRIEE et de la DDT 77 pour demander des justifications sur l'utilisation de ce produit et pour faire vérifier par certains de ses membres si les formalités de publicité de cet arrêté avaient bien été réalisées en Mairie. Des prospections ont été également menées sur certaines communes pour détecter si des mortalités anormales de rapaces étaient constatées.

Bassée (Louis ALBESA) :

Actuellement 3 projets sont prévus : la mise à grand gabarit de la voie navigable jusqu'à Nogent-sur-Seine pour des péniches jusqu'à 2500 tonnes ; le casier pilote destiné à écrêter les conséquences des inondations en cas de grandes crues de la Seine ; et un parc de loisirs dédié à Napoléon sur la commune de Marolles-sur-Seine.

- Le projet concernant la mise à grand gabarit de la voie navigable entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, suit son cours. En 2016 l'ANVL a participé le 13 octobre à une réunion d'information / restitution à propos des études faune-flore menées par le bureau d'études Ecosphère sur les années 2016 et 2017. VNF a également prévu de mener un suivi écologique afin d'identifier les impacts potentiels du projet. Aux dernières informations publiées, VNF annonce pour 2017, la désignation du maître d'œuvre et les études préparatoires à l'enquête publique. En 2018, ouverture de l'Enquête Publique ; en 2019, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Les travaux démarreraient en 2020, pour une mise en service estimée en 2023. Pour plus d'informations, voir le site Internet de VNF dédié à ce projet en tapant l'adresse suivante : www.projetbraynogent.fr

- Le projet porté par l'Établissement public Seine Grands Lacs, vise à construire un casier inondable, d'une capacité de 10 millions de m³, pour diminuer les effets d'une crue majeure en Île-de-France en cas de crues simultanées de l'Yonne et de la Seine, avec un second objectif concernant la valorisation écologique de la zone humide en Bassée aval. Aux dernières informations publiées par Seine Grands Lacs, leur planning prévoit en 2017 la désignation du maître d'œuvre, l'ouverture de l'enquête publique en 2020, l'année 2021 serait nécessaire à l'obtention des autorisations administratives, pour des travaux qui s'étaleraient sur les années 2022 à 2024. Pour plus d'informations, voir le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs en tapant l'adresse suivante : www.seinegrandslacs.fr

Sur ces deux projets, la position de l'ANVL n'a pas changé en 2016, avec un CA partagé mais en majorité opposé au sujet du casier inondable, tandis que l'opposition est unanime contre la mise à grand gabarit de la Seine.

- Enfin, plus récemment un projet se précise, porté par la Communauté des Communes du Pays de Montereau, qui vise à créer un parc à thème historique, autour de l'image de Napoléon et de la bataille de Montereau en 1814. Un projet que chacun peut découvrir sur des panneaux exposés à l'entrée du siège de la CCPM, 29 av. du Général de Gaulle à Montereau, ou sur le site internet de la CCPM. On peut y voir que le site prévu se situe sur la commune de Marolles-sur-Seine, où il occuperait environ 56 ha comprenant (inclus) les parkings, le parc et les hébergements, le tout au bord de la D411, la route qui va de Montereau à Bray et à Nogent-sur Seine, au niveau du rondpoint le plus proche du fabricant de panneaux de plâtre. Actuellement ces 56 ha sont occupés par des espaces qui vont être exploités pour les granulats (10 ha), des espaces déjà exploités en cours de remblaiement (20 ha), et des espaces retournés aux cultures après exploitation (pour 26 ha). Situé entièrement hors zone Natura 2000, et dans la partie constructible inscrite au SDRIF, les impacts sur la biodiversité locale devraient être très limités mais font l'objet d'études en cours, et la CCPM se montre ouverte pour que toutes les études environnementales prévues se fassent en toute transparence vis-à-vis des associations naturalistes (ANVL, CORIF, LPO, FNE77) qui ont déjà manifesté un intérêt pour être informées et consultées.

Sur ce projet, l'ANVL se montre donc vigilante, et à ce stade Yves Jégo reconnaît lui-même que le projet est d'abord conditionné par la réunion de financements privés et publics. Donc, un dialogue rassurant est engagé et nous ne manquerons pas d'informer tous nos adhérents au fur et à mesure que nous aurons plus d'informations sur ce projet.

Réserve Naturelle Régionale de Montereau (Prieuré Saint-Martin et colline de Rougeaux) :

Le projet de création de la RNR doit être considéré comme abandonné, la région Ile-de-France ayant « gelé » le programme de création de nouvelles RNR.

SAGE Bassée-Voulzie :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Bassée-Voulzie auquel nous avons demandé à être associé en intégrant le collège des associations qui font parties de la Commission Locale de l'Eau (CLE), organe de gouvernance du SDAGE, semble au point mort.

V - RAPPORT FINANCIER (Jean-Pierre MERAL)

L'année 2016 est marquée par un équilibre entre les charges et les produits, d'où un excédent très faible (236 euros). Elle est également marquée par des créances très élevées (93948 euros) et des difficultés de trésorerie tout au long de l'année.

Les comptes sont signés par Mme Maryline Brisset, Expert-Comptable du cabinet Fidéliance et certifiés par Mme Cécile de Saint Michel, Commissaire aux comptes.

Le Bilan, le compte de résultats et le budget prévisionnel sont en page 11, 12 et 13.

VI – TRANSFERT DU PROGRAMME ROSELIERE

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'indiquer à plusieurs reprises au cours de cette AG, l'ANVL souhaite transférer le programme Roselière au profit d'une association « ROSELIERE » créée par les entreprises d'exploitation de matériaux, pour des raisons que j'ai déjà explicitées par ailleurs et sur lesquelles je ne reviens pas. Marion LAPRUN-PARISOT sera financée par cette association. Pour que ce transfert soit effectif, il convient qu'une convention de « Transfert Partiel d'Actifs » soit signée entre l'ANVL et cette association. Ce transfert concerne à la fois des actifs immatériels (méthodes, protocoles, études, données) et matériels (matériels acquis pour les besoins du programme roselière avec des crédits émanant des conventions signées entre l'ANVL et les carriers). Cette convention prévoit explicitement que les données acquises dans le cadre de ce programme resteront utilisables sans restrictions par l'ANVL. Par ailleurs, des engagements ont été pris par les entreprises pour continuer à conventionner avec l'ANVL pour la mise en œuvre de ces protocoles sur son territoire d'étude.

Pour que ce transfert soit effectif, il convient qu'il soit entériné par l'Assemblée Générale de l'ANVL. Vous trouverez donc sur les bulletins de vote qui vous seront remis, une ligne concernant cette opération dont il ne faudra pas oublier de cocher la case favorable ou non. Nous tenons à disposition, pour ceux qui voudrait en prendre connaissance, une copie de la convention de « Transfert Partiel d'actifs ».

VII - VOTES DES RAPPORTS ET ELECTIONS AU CA

Sont présents ou représentés ce 30/04/2017 : 80.

Sont renouvelables et sollicitent un nouveau mandat pour trois ans : Gilles NAUDET et Jean-Pierre MERAL. Jean-Pierre MERAL a, par contre, souhaité quitter le poste de trésorier qu'il occupe depuis 21 ans. Ce poste sera, si vous l'élevez, repris, par Martine WEBER qui présente sa candidature au CA. Une telle longévité dans un poste aussi important et aussi prenant mérite des remerciements appuyés et une énorme reconnaissance. Je vous propose de l'applaudir très chaleureusement. Jean-Pierre restera néanmoins parmi nous au CA et continuera à nous faire profiter de ses compétences et de son dynamisme.

Par ailleurs, 4 nouveaux postulants sollicitent leur entrée au CA : Guillaume LARREGLE, Pierre MIGUET, Pierre QUENTIN et Martine WEBER. Je les en remercie très sincèrement. Je vais donc demander à chacun d'entre eux de se présenter en vous priant d'excuser Martine WEBER, prise par un engagement de longue date et qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui.

VOTES DE L'AG DU 30 AVRIL 2017			
ANVL exercice 2016 et prévisions 2017			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapports moral/ d'activités	78	0	2
Rapport financier	79	0	1
Budget prévisionnel 2017	78	0	2
Roselière	79	1	0
Elections au CA :			
Guillaume Larrègle	80	0	0
Jean-Pierre Méral	80	0	0
Pierre Miguet	80	0	0
Gilles Naudet	79	0	1
Pierre Quentin	80	0	0
Martine Weber	80	0	0

VIII - PERSPECTIVES 2017

Comme je vous l'annonçais l'année dernière, la crise économique qui touche notre pays n'a pas épargné notre association. Les restrictions budgétaires de nos partenaires, associées à des retards de paiement récurrents, ont mis notre trésorerie dans une situation très délicate, nous conduisant à faire appel à des prêts de bénévoles ou à des autorisations de découverts payantes pour pouvoir honorer les salaires des permanents ou nos factures. Mais s'il ne s'agit, à ce stade et pour l'essentiel, que de problèmes de trésorerie et non d'un déficit chronique, il convenait d'adopter une attitude de prudence. Les départs de Thibaut JOURDAIN et de Marion LAPRUN vont contribuer à améliorer la trésorerie. Mais il faut bien avoir en tête que ces départs vont avoir nécessairement comme conséquence d'augmenter la charge de travail pour les trois salariés restant à l'association. Il n'y a donc pas d'autre alternative que d'abandonner certaines de nos missions, ce que nous avons déjà commencé à faire, ou d'augmenter l'investissement des bénévoles. Vous comprendrez aisément que mon souhait va plutôt vers la seconde hypothèse.

La diminution du retard de publication du bulletin reste un objectif prioritaire. Il ne faut pas se cacher derrière notre petit doigt. Beaucoup de nos adhérents sont en fait des abonnés au bulletin. Or, quand celui paraît avec retard, les cotisations ne parviennent plus.

Un chantier important nous attend avec la mise en chantier du plan d'aménagement forestier de la Forêt de la Commanderie par l'ONF. La biodiversité de cette forêt est encore mal connue, et il convient d'y mener des prospections coordonnées pour permettre à l'aménagiste de prendre en compte les enjeux naturalistes et de les hiérarchiser. Une demande de financement a été faite à l'ONF de façon informelle à ce stade.

L'augmentation des adhérents à l'association reste un objectif récurrent. N'oubliez pas l'objectif « 500 membres pour 2020 » !

Avant de conclure cette assemblée générale par le verre de l'amitié, je vais vous présenter un problème devenant de plus en plus inquiétant, l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

Merci pour votre attention.

Jean-Philippe SIBLET
30 avril 2017

ANVL Prévisions Compte de Fonctionnement pour l'année 2017 en Euros					
CHARGES			PRODUITS		
2017			2017		
	Détail	Total		Détail	Total
Frais de fonctionnement		43000	Subventions/Conventions/Etudes		205000
Assurance/loyer	6000		Organismes publics	65000	
Frais postaux/téléphone/Internet	5000		Organismes privés	110000	
Fournit./photocopies/divers	16000		Aide à l'emploi	30000	
Frais déplacement (sal. et stag.)	11000				
Achat matériel de bureau	2000				
Prestations de services	3000				
Cotisations UIÇN, ASMSN, ...		4000			
Frais d'expositions		1000	Cotisations adhérents		9000
Salaires bruts		102000	Dons		4000
Charges patronales		64000	Ventes/animations diverses		6000
indemnisation de stages		2000	Publicité		1000
Impression livres/bulletins/calendriers		9000			
TOTAL CHARGES		225000	TOTAL PRODUITS		225000